

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 031/2024**

**N° ordre à l'intérieur de la séance : 09-04**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice .....19
- présents .....13
- votants .....19
- suffrages exprimés ....19
- majorité .....10
- pour .....19
- contre .....0
- abstentions .....0

**Date de convocation :**

11/09/2024

**SÉANCE PUBLIQUE DU : 18 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, Le dix-huit septembre, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

**Étaient présents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER.

**Absents :** Laurent DELABIE, Brigitte BERT, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, François GUIZE, Lucie CHARMION.

**Pouvoir :** Laurent DELABIE donne pouvoir à Anne-Sophie LORIDAN, Brigitte BERT donne pouvoir à Jean-Michel ARPI, Catherine KLADO donne pouvoir à Alain ZUCCA, Catherine DAVOINE donne pouvoir à Marilyne SEON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Lucie CHARMION donne pouvoir à Thierry BADEL.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel ARPI.

**OBJET : TIRAGE AU SORT POUR LA CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'OUEST LYONNAIS**

M. le Maire rappelle que les Conseils de Développement, instaurés par la Loi LOADDT du 25 juin 1999, sont des instances participatives créées à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un territoire de projet et qui visent à intégrer le développement durable et la démocratie participative dans l'aménagement du territoire. Ce sont des organes consultatifs, composés de citoyens, d'acteurs économiques, sociaux et associatifs, qui contribuent à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques locales (projets de territoire, SCoT...).

Le Conseil de Développement dont dépend la Commune d'Orliénas a été créé à l'échelle territoriale du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL). Ce Conseil de Développement s'est investi, ces dernières années, dans la vie publique du territoire de l'Ouest Lyonnais, en apportant des perspectives citoyennes et en favorisant la participation active des habitants au développement de notre territoire.

Toutefois, le Conseil de Développement de l'Ouest Lyonnais rencontre actuellement des difficultés de recrutement, ce qui limite sa capacité à représenter pleinement la diversité de la population de l'Ouest Lyonnais. Pour remédier à cette situation, le SOL a demandé à ses Communes membres de procéder à un tirage au sort parmi leurs administrés inscrits sur les listes électorales afin de désigner quatre personnes qui seront invitées à rejoindre le Conseil de Développement. Cette méthode permettra au SOL de garantir une représentation plus équitable et inclusive au sein du Conseil Développement.

Ceci exposé, il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort sur la liste électorale de quatre personnes qui seront invitées à participer au Conseil de Développement de l'Ouest Lyonnais.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

- M. William WOOG ;
- M. Rémi BONNETAUD ;
- Mme Clara MALAGUTI ;
- M. Alexandre LEONE.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Olivier BIAGGI

